

Lettre du citoyen Mongin-Montrol, qui fait don de ses lettres de docteur en médecine, d'un galon d'un habit d'uniforme de médecin et deux pièces d'or à face royale qui lui restaient, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Mongin-Montrol, qui fait don de ses lettres de docteur en médecine, d'un galon d'un habit d'uniforme de médecin et deux pièces d'or à face royale qui lui restaient, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 109;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38297_t1_0109_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

aux hommes; il joint le galon d'un habit uniforme de médecin, et deux pièces d'or à face royale qui lui restaient.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Mongin-Montrol (2).

« Bourbonne, le 5 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je prie la Convention de recevoir mes lettres de docteur en médecine. Ce titre m'a toujours paru ridicule et préjugé trop en faveur des individus qui en sont revêtus. Je pense aussi qu'après le charlatanisme des prêtres, celui des médecins est le plus nuisible aux hommes, et que la réforme dans l'art de guérir doit suivre la prescription de ces premiers jongleurs, afin de le rendre vraiment utile à l'humanité.

« Je dépose le galon d'un habit d'uniforme de médecin, cette petite décoration est frivole et sent les anciennes livrées; et deux pièces d'or à face royale, qui me restaient. Ces objets seront d'un meilleur service lorsqu'ils auront passé au creuset national.

« Salut et fraternité.

« MONGIN-MONTROL, premier médecin de l'hôpital militaire de Bourbonne. »

Les citoyens et le conseil général de la commune de Lodève ont abjuré toutes les superstitions, renoncé à tous les cultes religieux et anéanti tous les signes qui pouvaient en rappeler le souvenir.

Insertion au « Bulletin » (3).

La Société montagnarde de Cahors applaudit à l'énergie de la Convention et lui demande de chasser de son sein tous ces êtres dégoûtants des sales exhalaisons du marais, qui trop longtemps ont occupé une place dont ils étaient indignes; qu'ils cessent d'enrayer notre marche révolutionnaire, et qu'ils rentrent dans le néant dont ils n'auraient jamais dû sortir.

Insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre du président de la Société montagnarde de Cahors (5).

Le président de la Société montagnarde de Cahors, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Cahors, le 10 frimaire, an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La Société populaire de Cahors, imbue des principes de la Montagne, convaincue que les

modérés, les feuillants et tous ces hommes qui ont marché sous la bannière des Brissot et des Barbaroux, ont entravé la marche de la Convention nationale, qu'il est temps qu'un seul esprit anime cette Convention et que des êtres au moins utiles en soient exclus, a délibéré l'adresse ci-jointe. Je viens t'inviter en son nom de vouloir en donner connaissance à la respectable assemblée que tu as l'honneur de présider.

« YZARN, président. »

Adresse (1).

La Société républicaine et montagnarde de Cahors, département du Lot, à la Convention nationale.

« Représentants montagnards,

« Recevez le tribut de reconnaissance que les sans-culottes de Cahors doivent à vos immortels travaux; plus grands, plus sages que les Lycurgue et les Solon, vous avez établi la liberté sur les bases de la plus parfaite égalité; vous avez préparé le bonheur du genre humain et vous avez affermi celui des Français par la destruction des rois, des prêtres, des nobles, des traitants, des gens de robe et de leurs noirs satellites, par l'abolition de la rente, de la dime, de la gabelle, de la corvée et de tous les fléaux destructeurs qui pesaient sur l'homme qui avait eu le malheur de naître dans la classe industrielle de la Société. Les têtes du tyran, de son infâme mégère et celle des conspirateurs qui avaient voulu relever le trône ou diviser la République, sont tombées; celles de leurs adhérents, de ces hommes qui ont osé protester contre vos sages décrets, ne tarderont pas sans doute à avoir le même sort. Mais ce n'est pas assez, frappez encore, Montagnards intrépides, chassez, chassez de votre Sénat auguste tous ces êtres dégoûtants des sales exhalaisons du Marais qui, trop longtemps, ont occupé une place dont ils étaient indignes; qu'ils cessent de souiller par leur présence le temple de la liberté, qu'ils cessent d'enrayer votre marche révolutionnaire et qu'ils rentrent dans le néant dont ils n'auraient jamais dû sortir.

« C'est là le vœu bien prononcé de la Société montagnarde de Cahors qui, se félicitant de voir la majorité de la députation du Lot siéger sur le rocher majestueux qui ombrage la France, ne voit qu'avec indignation l'avilissement de ceux qui se traînent dans la vallée impure.

« YZARN, président; F. GUI SAC, secrétaire; BERTON, secrétaire. »

Une députation des citoyens de Bordeaux, admise à la barre, applaudit à l'énergie des représentants du peuple envoyés dans ce département, qui les ont comblés de bienfaits et mis à portée d'apprécier la sublime Montagne. Elle demande que, pour déjouer les projets des malveillants qui désirent leur éloignement, les représentants soient conservés dans les murs de Bordeaux, et invitent la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable et insertion en entier de

(1) *Procès verbaux de la Convention*, t. 27, p. 58.

(2) *Archives nationales*, carton C 282, dossier 812.

(3) *Procès verbaux de la Convention*, t. 27, p. 58.

(4) *Procès verbaux de la Convention*, t. 27, p. 58.

(5) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.

(1) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.